

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai 2017, 20 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
                                  la conseillère madame Édith Coulombe  
                                  le conseiller monsieur Claude Lebel  
                                  le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et l'adjointe à la direction générale, Valérie Draws sont également présentes.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017**
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
- 8. Ressources humaines**
  - 8.1 Embauche d'un responsable du soutien aux organismes, des plateaux et des équipements, poste permanent à temps plein
  - 8.2 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement, poste contractuel à durée déterminée
  - 8.3 Embauche d'une surveillante de plateaux, poste occasionnel sur appel
  - 8.4 Embauche de coordonnateurs pour le Programme d'Animation Vacances 2017, emploi étudiant
  - 8.5 Embauche d'une coordonnatrice aux finances, poste permanent à temps plein
- 9. Administration**
  - 9.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant la résolution 179-16
  - 9.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 15-723 sur la circulation
  - 9.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 03-482 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
  - 9.4 Octroi de contrat pour des services électoraux informatisés
  - 9.5 Approbation de la grille de rémunération du personnel électoral
  - 9.6 Octroi d'un mandat professionnel - Image de marque
- 10. Finances**
  - 10.1 Présentation et acceptation des états financiers 2016 pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
  - 10.2 Présentation et acceptation des états financiers 2016 du Régime

complémentaire de retraite des employés municipaux

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Autorisation pour une entente avec le CLSC la Source Nord
- 11.2 Demande d'aide financière pour le programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de la région de la Capitale-Nationale
- 11.3 Rapport des demandes de soumissions – contrat d'entretien des terrains sportifs

**12. Sécurité incendie**

**13. Travaux publics et hygiène du milieu**

**13.1 Rapport des demandes de soumissions**

- 13.1.1 Fourniture d'une camionnette neuve ou usagée, 4 x 4, avec cabine allongée ou double, projet TP-1703
- 13.1.2 Fourniture d'une pelle mécanique sur roues Wacker Neuson neuve ou usagée, modèles EW100 ou 9503 de l'année 2015 et plus, projet TP-1702

**13.2 Recommandations de paiement**

- 13.2.1 Numéro 11 pour la construction d'une caserne de pompiers

**14. Travaux publics et hygiène du milieu**

**15. Urbanisme et environnement**

**15.1 Dérogations mineures**

**15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**

- 15.2.1 Affichage pour un commerce complémentaire de services à l'habitation au 7, chemin Allen-Neil
- 15.2.2 Agrandissement de la résidence au 1390, chemin Jacques-Cartier Nord
- 15.2.3 Construction d'une remise au 63, chemin Allen-Neil
- 15.2.4 Construction de nouveaux modèles de jumelés sur les chemins John-Patrick-Payne, Kenelm-Chandler et Thomas-Griffin (Développement domiciliaire des Grands-Ducs, phase 5)
- 15.2.5 Aménagement d'une terrasse pour la microbrasserie La Souche au 22, 1<sup>re</sup> Avenue

**16. Urbanisme et environnement**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme - Désignation aux postes de la présidence et de la vice-présidence
- 16.2 Autorisation de signer un protocole d'entente avec le Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau (CJEC)

**17. Divers**

**18. Deuxième période de questions**

**19. Levée de la séance**

**Ouverture de la séance**

À 20h10, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance. Monsieur Miller fait mention que les points 10.1 et 10.2 seront présentés plus tôt durant la séance.

**Période d'intervention des membres du conseil**

Aucune intervention des membres du conseil.

### **Première période de questions**

La première période de questions débute à 20h11. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 20h21.

Rés. : 146-17

### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, mais avec les modifications suivantes :

- Le point 9.6 - Octroi d'un mandat professionnel – Image de marque, est retiré.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 147-17

### **Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 10 avril 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Claude Lebel et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter le procès-verbal du 10 avril 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Madame Valérie Draws, adjointe à la direction générale, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de mai 2017 qui a été déposé aux membres du conseil.

Rés. : 148-17

### **Comptes déposés à la séance du conseil**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'avril 2017 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour le mois d'avril 2017 totalisant 415 684.58 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'avril 2017, se chiffrant à 152 133.07 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 100 749.95 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Finances**

Rés. : 149-17

### **Présentation et acceptation des états financiers 2016 pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury**

Considérant la présentation de monsieur Sylvain Potvin, de la firme Bédard Guilbault, du sommaire des résultats à des fins fiscales, du sommaire de la situation financière, du détail de l'excédent accumulé, du sommaire des revenus et du sommaire des charges (dépenses) pour l'année terminée au 31 décembre 2016 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith

Coulombe. Il est résolu d'accepter les états financiers de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury au 31 décembre 2016 et le rapport de l'auditeur au 26 avril 2017 préparés par la firme Bédard Guilbault, comptables agréés.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 150-17

**Présentation et acceptation des états financiers 2016 du Régime complémentaire de retraite des employés municipaux**

Considérant la présentation de monsieur Sylvain Potvin, de la firme Bédard Guilbault, des résultats sommaires du Régime complémentaire de retraite des employés municipaux au 31 décembre 2016 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés municipaux au 31 décembre 2016 préparés par la firme Bédard Guilbault, comptables agréés pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

**Ressources humaines**

Rés. : 151-17

**Embauche d'un responsable du soutien aux organismes, des plateaux et des équipements, poste permanent à temps plein**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un responsable du soutien aux organismes, des plateaux et des équipements ;

Considérant que le poste de responsable du soutien aux organismes, des plateaux et des équipements a fait l'objet d'un concours d'emploi et que 5 candidats ont été reçus en entrevue ;

Considérant que le candidat a été reçu en entrevue par la direction, que monsieur Guillaume Couture détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par le conseiller monsieur Claude Lebel. Il est résolu de nommer monsieur Guillaume Couture au poste de responsable du soutien aux organismes, des plateaux et des équipements, poste permanent à temps plein. La date d'entrée en fonction de monsieur Guillaume Couture sera le 29 mai 2017, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de monsieur Guillaume Couture sera celui prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 152-17

**Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement, poste contractuel à durée déterminée**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement, poste contractuel à durée déterminée pour couvrir les besoins du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant que le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement a fait l'objet d'un concours d'emploi et qu'un candidat a été reçu en entrevue ;

Considérant que le candidat a été reçu en entrevue par la direction, que monsieur Lucien Gravel détient l'expérience et le profil requis et qu'il a au cours des dernières années, effectué le travail d'inspecteur pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu de nommer monsieur Lucien Gravel au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement, poste contractuel à durée déterminée. La date d'entrée en fonction de monsieur Lucien Gravel sera le 9 mai 2017 et le contrat sera pour une durée de 19 semaines.

Le salaire de monsieur Lucien Gravel sera celui prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 153-17

#### **Embauche d'une surveillante de plateaux, poste occasionnel sur appel**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un surveillant de plateaux pour répondre aux besoins du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour la surveillance de ses activités ;

Considérant que le poste de surveillant de plateaux a fait l'objet d'un concours d'emploi et qu'une candidate a été reçue en entrevue ;

Considérant que la candidate a été reçue en entrevue par la direction, que madame Annie Therrien détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu de nommer madame Annie Therrien au poste de surveillante de plateaux. La date d'entrée en fonction de madame Annie Therrien sera le 9 mai 2017.

Le salaire de madame Annie Therrien sera celui prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 154-17

**Embauche de coordonnateurs pour le Programme d'Animation Vacances 2017, emploi étudiant**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de coordonnateurs pour couvrir les besoins en personnel du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dans le cadre du Programme d'Animation Vacances 2017 ;

Considérant que les postes de coordonnateurs ont fait l'objet d'un concours d'emploi et que 3 candidats ont été reçus en entrevue ;

Considérant que les candidats ont été reçus en entrevue par la direction, qu'ils détiennent l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

Considérant la recommandation de madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à l'embauche des coordonnateurs suivants :

Catherine Dolbec	Coordonnatrice
Julien Plouffe	Coordonnateur adjoint

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu :

- de nommer les personnes mentionnées précédemment au poste de coordonnateurs pour le Programme d'Animation Vacances 2017 qui a lieu du 28 juin 2017 au 18 août 2017.
- d'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat de travail individuel mentionnant les conditions d'emploi et les dates dudit contrat avec chacun des employés mentionnés ci-dessus.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 155-17

**Embauche d'une coordonnatrice aux finances, poste permanent à temps plein**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une

coordonnatrice aux finances suite au départ de madame Marie-Josée Chantal en date du 12 avril 2017 ;

Considérant que le poste de coordonnatrice aux finances a fait l'objet d'un concours d'emploi et que 1 candidats ont été reçus en entrevue ;

Considérant que le candidat a été reçu en entrevue par la direction, que madame Maude Vézina détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu de nommer madame Maude Vézina au poste de Coordonnatrice aux finances. La date d'entrée en fonction de madame Maude Vézina sera le 8 mai 2017, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de madame Maude Vézina sera celui prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

## **Administration**

### **Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant la résolution 179-16**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 179-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2016.

### **Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 15-723 sur la circulation**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 15-723 sur la circulation.

---

Robert Miller, maire

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 03-482 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 03-482 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

\_\_\_\_\_  
Robert Miller, maire

Rés. : 156-17

**Octroi de contrat pour des services électoraux informatisés**

Considérant que la Municipalité a reçue trois offres de service concernant les systèmes informatisés pour les élections prévues en 2017 ;

Considérant la recommandation de la présidente d'élection concernant l'octroi d'un contrat de service à l'égard de la confection et la révision de la liste électorale, la production des avis d'inscriptions et des cartes de rappel ainsi que les postes d'accueil informatisés pour le vote par anticipation et le scrutin général du 5 novembre prochain ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accorder un contrat à la firme Acceo pour les services électoraux informatisés lors des prochaines élections 2017.

L'offre de service datée du 1<sup>er</sup> mai 2017 est acceptée avec les éléments suivants :

- Gestion de la liste électorale
- Production des impressions ;
- Postes d'accueil informatisés ;
- Résultats du vote.

La présente résolution ainsi que l'offre de services datée du 1<sup>er</sup> mai 2017 font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense, soit 16 297.71\$ (taxes incluses) seront prises à même le budget prévu à cet effet (poste numéro 02-140-04-414).

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 157-17

### **Approbation de la grille de rémunération du personnel électoral**

Considérant que le conseil peut établir la rémunération du personnel électoral selon les articles 88 et 580 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que ce conseil approuve la grille de rémunération du personnel électoral pour les élections municipales de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Octroi d'un mandat professionnel - Image de marque**

Point retiré.

### **Loisirs et culture**

Rés. : 158-17

### **Autorisation pour une entente avec le CLSC la Source Nord**

Considérant l'intérêt de la Municipalité à favoriser l'accès à ses activités à ses citoyens ;

Considérant l'ouverture du CLSC La Source Nord à effectuer une entente avec la Municipalité visant à favoriser l'accessibilité aux familles à faible revenu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document dans le cadre d'une entente avec le CLSC La Source Nord afin de permettre aux familles à faible revenu de bénéficier d'une tarification spéciale lors de l'inscription au Programme d'Animation Vacances, été 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 159-17

**Demande d'aide financière pour le programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de la région de la Capitale-Nationale**

Considérant que la Municipalité vise à offrir aux citoyens des conditions favorables à leur épanouissement ;

Considérant qu'une enveloppe budgétaire est mise à disposition par l'Unité de loisir et sport de la Capitale-Nationale pour des programmes d'aide aux personnes handicapées ;

Considérant que cette contribution financière permettra de pallier à une partie des besoins financiers que nécessite la prise en charge d'une personne en situation de handicap, fréquentant le Programme d'Animation Vacances à l'été 2017 ;

Considérant que notre programme répond aux conditions dictées par le programme d'assistance financière ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par le conseiller monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorière de compléter, signer et soumettre la documentation nécessaire concernant le programme d'assistance financière de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) et d'en assurer les suivis nécessaires.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 160-17

**Rapport des demandes de soumissions – contrat d'entretien des terrains sportifs**

Considérant les besoins d'entretien des terrains sportifs ;

Considérant que la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de 4 entreprises spécialisées pour les services d'entretien des terrains sportifs ;

Considérant la demande de soumissions réalisée en conformité avec les règlements en vigueur ;

Considérant que la Municipalité a reçu 1 soumission ;

Considérant la recommandation du Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorière à octroyer le contrat d'entretien des terrains sportifs et municipaux à EcoVerdure div. Vaporisation Québec Inc. et d'effectuer les dépenses inhérentes à ce dossier pour un budget total de 5 179.62 \$ (taxes incluses), dans le poste budgétaire numéro 02-701-56-522 (entretien terrain).

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

## **Travaux publics**

### **Rapport des demandes de soumissions**

Rés. : 161-17

#### **Fourniture d'une camionnette neuve ou usagée, 4 x 4, avec cabine allongée ou double, projet TP-1703**

Considérant que la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de sept entreprises spécialisées pour la fourniture d'une camionnette neuve ou usagée, 4 x 4, avec cabine allongée ou double, projet TP-1703, incluant la reprise du Ford F-150 2005 ;

Considérant qu'à la date prévue pour l'ouverture des soumissions, le 19 avril 2017 à 9 h, la Municipalité a reçu cinq soumissions ;

Considérant que les exigences du devis concernant les documents administratifs et de qualification ont été respectées ;

Considérant que le devis de soumission prévoit une adjudication de contrat selon deux options, soit une camionnette neuve 2017 ou une camionnette usagée 2016 et plus (10 000 km maximum) ;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle du fournisseur Citadelle Chevrolet Cadillac pour la fourniture d'une camionnette neuve, 4 x 4, avec cabine allongée ou double, projet TP-1703, incluant la reprise du Ford

F-150 2005 au coût de 40 364,71 \$ incluant les taxes applicables ;

Considérant le rapport du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu sur les résultats des soumissions reçues et du plus bas soumissionnaire conforme, et qu'il est d'avis que l'option camionnette neuve représente l'opportunité économique la plus avantageuse pour la Municipalité puisque nous n'avons reçu aucune soumission pour l'option camionnette usagée 2016 et plus ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu d'accorder ledit contrat pour la fourniture d'une camionnette neuve, 4 x 4, avec cabine allongée ou double, projet TP-1703, incluant la reprise du Ford F-150 2005 à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Citadelle Chevrolet Cadillac au montant de 40 364,71 \$ incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission de ladite entreprise.

Le contrat entrera en vigueur à compter de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en regard avec le règlement d'emprunt 17-779.

Les documents de soumission présentés par le fournisseur ainsi que le devis de soumission, l'addenda numéro 1 et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 17-779 adopté à cet effet, projet numéro TP-1703, et la dépense imputée au poste budgétaire numéro 22-300-60-724.

Dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, le soumissionnaire devra fournir à la Municipalité une copie de son attestation d'assurance civile et automobile.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

**Fourniture d'une pelle mécanique sur roues Wacker Neuson neuve ou usagée, modèles EW100 ou 9503 de l'année 2015 et plus, projet TP-1702**

Suite à une incohérence entre les chiffres se trouvant dans le Powerpoint et ceux énumérés lors de la lecture de la résolution, le point a été reporté à une séance ultérieure.

## Recommandations de paiement

Rés. : 162-17

### Numéro 11 pour la construction d'une caserne de pompiers

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501 ;

Considérant que le conseil a adopté le 11 mai 2015 le règlement numéro 15-734 pourvoyant à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et décrétant un emprunt de 4 234 000 \$ (projet SP-1501) ;

Considérant la résolution numéro 091-16, datée du 14 mars 2016, portant sur l'octroi du contrat pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501 à Construction Pierre Blouin inc. ;

Considérant la recommandation de monsieur Jocelyn Boilard, architecte de Régis Côté et associés, datée du 12 avril 2017 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter le rapport de monsieur Jocelyn Boilard, architecte de Régis Côté et associés, daté du 12 avril 2017 relativement à la recommandation de paiement numéro 11 pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501.

Le conseil autorise en fonction de la nature et de l'avancement des travaux exécutés, et ce, au prix unitaire soumissionné du bordereau de soumission, le paiement d'un montant de 4 150,84 \$, incluant les taxes, à Construction Pierre Blouin inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (304 420,14 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties. Le paiement est conditionnel à la remise de la preuve, sous forme de quittance, que tous les fournisseurs et sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat conformément au Code civil du Québec (L.R.Q., 1981, c. 64) ont été payés pour les montants apparaissant au décompte précédent.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement numéro 15-734.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

## **Urbanisme et environnement**

### **Plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Rés. : 163-17

#### **Affichage pour un commerce complémentaire de services à l'habitation au 7, chemin Allen-Neil**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 18 avril 2017, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'affichage pour un commerce complémentaire de services à l'habitation au 7, chemin Allen-Neil, lotnuméro 5 333 165 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : Harmoniser la couleur de l'affiche avec celle de la maison.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 164-17

#### **Agrandissement de la résidence au 1390, chemin Jacques-Cartier Nord**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis

conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 18 avril 2017, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'agrandissement de la résidence au 1390, chemin Jacques-Cartier Nord, lot numéro 2 195 955 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : Harmoniser la couleur du bâtiment secondaire avec celle du bâtiment principal.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 165-17

### **Construction d'une remise au 63, chemin Allen-Neil**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 18 avril 2017, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer

le permis concernant la construction d'une remise au 63, chemin Allen-Neil, lot numéro 5 609 708 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : Adoucir la pente du toit du bâtiment accessoire afin de l'harmoniser avec celle du bâtiment principal.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 166-17

**Construction de nouveaux modèles de jumelés sur les chemins John-Patrick-Payne, Kenelm-Chandler et Thomas-Griffin (terrains appartenant à F. Audet Construction dans le Développement domiciliaire des Grands-Ducs, phase 5)**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 18 avril 2017, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant la construction de nouveaux modèles de jumelés sur les chemins John-Patrick-Payne, Kenelm-Chandler et Thomas-Griffin (terrains appartenant à F. Audet Construction dans le Développement domiciliaire des Grands-Ducs, phase 5).

Exigence particulière : Aucune

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 167-17

**Aménagement d'une terrasse pour la microbrasserie La Souche au 22, 1re Avenue**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 18 avril 2017, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'aménagement d'une terrasse pour la microbrasserie La Souche au 22, 1re Avenue, lot numéro 5 989 125 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : Aucune

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

## Urbanisme et environnement

Rés. : 168-17

### **Comité consultatif d'urbanisme - Désignation aux postes de la présidence et de la vice-présidence**

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 96-394 ;

Considérant l'article 6 dudit règlement concernant la désignation des membres aux postes de la présidence et de la vice-présidence ;

Considérant qu'à la réunion du 18 avril 2017, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont statué et recommandent au conseil municipal de désigner madame Édith Coulombe au poste de la présidence et monsieur Martin Pothier au poste de la vice-présidence du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Claude Lebel et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu de désigner madame Édith Coulombe au poste de la présidence et monsieur Martin Pothier au poste de la vice-présidence du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 169-17

### **Autorisation de signer un protocole d'entente avec le Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau (CJEC)**

Considérant le besoin d'établir un protocole d'entente dans le cadre du projet de Chantier urbain avec le Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau (CJEC) ;

Considérant les pouvoirs accordés à la Municipalité ;

Considérant que, dans le contexte du développement de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, la Municipalité souhaite réaliser avec l'aide du CJEC, un projet de Chantier urbain pour les jeunes ;

Considérant que ce projet consiste à mettre à contribution un groupe de jeunes, pendant une période de vingt-six (26) semaines, qui travailleront à divers travaux d'aménagement paysager, de nettoyage dans les parcs et espaces verts ;

Considérant que par ce projet, les jeunes auront l'occasion de participer à ces différents travaux sous la supervision de la Municipalité ;

Considérant que ce projet nécessite, pour sa réussite, le concours de la Municipalité et du CJECC ;

Considérant la recommandation du directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice des finances et trésorière adjointe, à signer un protocole d'entente avec le Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau dans le cadre du projet de Chantier urbain et de transférer la somme de 22 136 \$ prévue au budget du poste 02-610-13-141 (Salaire technicien chantier urbain) vers le poste 02-610-13-285 (Chantier urbain) afin de permettre le paiement tel que prévu au protocole.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième période de questions**

La deuxième période de questions débute à 21h07. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 21h17.

Rés. : 170-17

### **Levée de la séance**

À 21h17, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

---

Initiales du maire

---

Initiales du secrétaire-  
trésorier

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

---

Lisa Kennedy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière